



## POLITIQUE DES MEMBRES

Corporation de développement communautaire de Marguerite-D'Youville (CDC MY)

Mise à jour:

Proposé par le CA le 8 octobre 2014

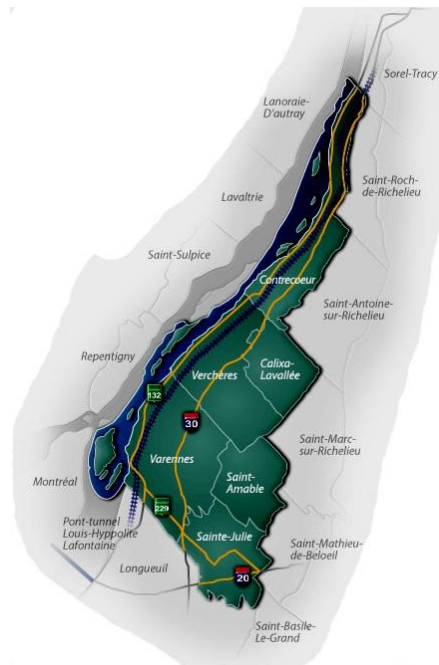
Adopté par l'AGA le 28 octobre 2014

297 rue Principale, Bureau 3

Saint-Amable (Québec) J0L 1N0

450-685-1166

info@cdcmy.org





# POLITIQUE DES MEMBRES

## Introduction

Pour devenir une CDC forte, rassembleuse et rayonnante dans son milieu, une CDC pouvant vous nourrir et vous accompagner, il est essentiel que vous en fassiez partie. Le montant demandé pour devenir membre est surtout significatif et représentatif de votre solidarité en tant qu'organisme communautaire faisant partie d'une même grande famille. Il est toujours possible de s'arranger selon vos possibilités, je vous invite à me contacter.

En ce qui concerne les enjeux du territoire, la CDC de Marguerite-D'Youville continue de vous représenter au sein du Comité de développement social, aux différentes tables de villes et de municipalités, aux tables intersectorielles, au CSSS Pierre-Boucher pour les tables de continuum et les dossiers en collaboration avec les organisatrices communautaires, au sein de la CRÉ Montérégie-Est, de Centraide, des députés et de tous les autres partenaires municipaux, provinciaux ou fédéraux pouvant avoir un impact sur notre territoire.

Un membership qui vous permet de faire partie d'un regroupement fort, unit et qui vise à faire valoir vos droits et vos besoins en plus de vous offrir plusieurs avantages tels que le réseautage, un accès à de l'information privilégié, des rencontres de discussions enrichissantes et une banque inépuisable de connaissances de toutes sortes pour vous aider dans votre organisation, autant pour vos demandes de programmes gouvernementaux que pour votre administration ou vos ressources humaines. La CDC de Marguerite-D'Youville existe pour vous et par vous !



## **POLITIQUE DES MEMBRES**

### **Mission de la CDC de Marguerite-D'Youville \***

Assurer la reconnaissance, la consolidation, l'accroissement et le soutien du développement communautaire sur le territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville; tout en regroupant les organismes communautaires afin de susciter et de soutenir la participation active du mouvement populaire et communautaire au développement local, social et socioéconomique .

Ce regroupement multisectoriel local d'organismes communautaires est local par ses membres, son approche, ses préoccupations et sa base d'intervention territoriale. La CDC MY est multisectorielle par ses membres venant de tous les secteurs de l'action communautaire, par leurs mandats et leurs problématiques.

### **Les valeurs de la CDC de Marguerite-D'Youville\***

Les membres de la Corporation partagent des valeurs sociales et démocratiques. En tant que membre vous devez partager ces valeurs avec nous.

les valeurs sociales :

les principales valeurs qui caractérisent l'action des organismes et des personnes intéressés par le développement communautaire sont : l'équité, la solidarité, l'entraide et la justice sociale

les valeurs démocratiques :

le développement communautaire s'articule autour de la prise en charge par la base; il n'y a pas de développement communautaire sans cette recherche de démocratie participative.

**Territoire** La Corporation exerce principalement ses activités sur le territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville, incluant les villes et les municipalités suivantes: Sainte-Julie, Saint-Amable, Varennes, Verchères, Calixa-Lavallé et Contrecoeur.

\* La mission et les valeurs de la CDC de Marguerite-D'Youville constituent la base d'unité.



## POLITIQUE DES MEMBRES

**Catégories de membres :** Il y a trois catégories de membres :

- 1) Membres communautaires autonomes.
- 2) Membres associés.
- 3) Membres de soutien.

Catégories	Membres communautaires autonomes (votant)	Membres associés (votant)	Membres de soutien (non-votant)
<b>Définition</b>	Toute corporation ou association répondant aux critères de l'action communautaire autonome (tel qu'on les retrouve dans la politique gouvernementale), desservant de façon significative la population résidant à l'intérieur du territoire desservi par la CDC.	Tout organisme communautaire, les entreprises d'économie sociale et les regroupements locaux intéressés aux buts et aux activités de la corporation.	Tout organisme institutionnel, privé, syndical, les fondations et les associations, intéressées aux buts et aux activités de la corporation.
<b>Exemples d'organismes</b>	ACA	Organismes communautaires	Députés
	Organismes communautaires autonomes	Coopératives	Villes
		OBNL	CLD
		OMH	MRC
		CJE	CSSS
		CPE	Paroisses
			Commission scolaire
			Fondations
			Associations
			Syndicats
		Individus	



## POLITIQUE DES MEMBRES

<p><b>Critères d'admissibilité</b></p>	<p>Pour être admissible, une organisation communautaire autonome doit correspondre à la définition d'un organisme communautaire telle qu'on la retrouve dans la politique gouvernementale « L'Action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté », et au développement social du Québec (septembre 2001, p. 21) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•avoir un statut d'organisme à but non lucratif;</li> <li>•démontrer un enracinement dans la communauté;</li> <li>•entretenir une vie associative et démocratique;</li> <li>•être libre de déterminer leur mission, leurs orientations ainsi que leurs approches et leurs pratiques;</li> <li>•avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté;</li> <li>•poursuivre une mission sociale propre à l'organisme et qui favorise la transformation sociale;</li> <li>•faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges axées sur la globalité de la problématique abordée;</li> <li>•être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.</li> </ul>	<p>Pour être admissible, une organisation associée doit poursuivre des buts compatibles avec ceux de la Corporation et manifester un intérêt évident pour le développement communautaire; elle peut être une ressource pour la Corporation et/ou être susceptible de devenir une organisation communautaire.</p>	<p>Pour être admissible, un membre de soutien doit adhérer aux buts et valeurs de la Corporation et manifester un intérêt évident pour le développement communautaire; elle peut être une ressource pour la Corporation. La CDC se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande de membership.</p>
--	---	--	---



## POLITIQUE DES MEMBRES

<p><b>Droits</b></p> <p><b>et</b></p> <p><b>privilèges</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•de se prévaloir du titre de membre actif de la CDC MY</li> <li>•d'assister aux assemblées générales de la CDC MY et d'y prendre la parole;</li> <li>•de proposer et de voter lors des assemblées générales de la CDC MY</li> <li>•d'élire les administrateurs;</li> <li>•de destituer les administrateurs (vote des deux tiers des membres réunis en assemblée spéciale);</li> <li>•d'être désignés par l'assemblée générale des membres de la CDC MY comme représentants aux diverses instances;</li> <li>•de faire partie du conseil d'administration de la CDC MY de faire usage des services de la CDC MY;</li> <li>•de participer aux comités de travail de la CDC MY;</li> <li>•à l'information (statuts et règlements, registre des membres, bilans financiers et rapports des administrateurs).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•de se prévaloir du titre de membre actif de la CDC MY</li> <li>•d'assister aux assemblées générales de la CDC MY et d'y prendre la parole;</li> <li>•de proposer et de voter lors des assemblées générales de la CDC MY</li> <li>•d'élire les administrateurs;</li> <li>•de destituer les administrateurs (vote des deux tiers des membres réunis en assemblée spéciale);</li> <li>•d'être désignés par l'assemblée générale des membres de la CDC MY comme représentants aux diverses instances;</li> <li>•de faire partie du conseil d'administration de la CDC MY de faire usage des services de la CDC MY;</li> <li>•de participer aux comités de travail de la CDC MY;</li> <li>•à l'information (statuts et règlements, registre des membres, bilans financiers et rapports des administrateurs).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•de se prévaloir du titre de membre partenaire de la CDC MY;</li> <li>•d'assister aux assemblées régulières et générales de la CDC MY, d'y prendre la parole, sans droit de vote;</li> <li>•de recevoir le bulletin d'information de la CDC MY;</li> <li>•sur invitation de la CDC MY, participer aux comités de travail et/ou activités de la CDC MY.</li> </ul>
--	--	--	--



## POLITIQUE DES MEMBRES

<b>Obligations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• être situé ou œuvrer sur le territoire de Marguerite-D'Youville</li> <li>• adhérer à la base d'unité et aux valeurs de la CDC MY;</li> <li>• respecter les statuts et règlements de la CDC MY;</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• maintenir des pratiques conformes aux orientations, objectifs et règlements de la CDC MY;</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mandater un délégué et un substitut pour le représenter aux différentes activités et assemblées de la CDC MY;</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un délégué ou un substitut doit signaler à la CDC MY toute possibilité de conflit d'intérêts dans les discussions en assemblée et/ou activité ;</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en cas de doute raisonnable de conflit d'intérêt, le conseil d'administration peut exiger le retrait d'un délégué ou substitut;</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• remettre la documentation exigée;</li> <li>• acquitter sa cotisation annuelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• être situé ou œuvrer sur le territoire de Marguerite-D'Youville</li> <li>• adhérer à la base d'unité et aux valeurs de la CDC MY;</li> <li>• respecter les statuts et règlements de la CDC MY;</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• maintenir des pratiques conformes aux orientations, objectifs et règlements de la CDC MY;</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mandater un délégué et un substitut pour le représenter aux différentes activités et assemblées de la CDC MY;</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un délégué ou un substitut doit signaler à la CDC MY toute possibilité de conflit d'intérêts dans les discussions en assemblée et/ou activité ;</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en cas de doute raisonnable de conflit d'intérêt, le conseil d'administration peut exiger le retrait d'un délégué ou substitut;</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• remettre la documentation exigée;</li> <li>• acquitter sa cotisation annuelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• être situé ou œuvrer sur le territoire de Marguerite-D'Youville</li> <li>• adhérer à la base d'unité et aux valeurs de la CDC MY;</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• respecter les statuts et règlements de la CDC MY;</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• maintenir des pratiques conformes aux orientations et objectifs de la CDC MY;</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mandater un délégué et un substitut pour le représenter aux différentes activités et assemblées de la CDC MY.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• remettre la documentation exigée;</li> <li>• acquitter sa cotisation annuelle.</li> </ul>
--------------------	--	--	--



## POLITIQUE DES MEMBRES

<b>Responsabilités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• assister avec assiduité aux assemblées générales de la CDC MY;</li> <li>• s’impliquer dans les différentes activités afin de favoriser le fonctionnement et le développement optimal de la CDC MY;</li> <li>• fournir à la CDC MY les documents requis lui permettant de remplir ses mandats;</li> <li>• acheminer ses rapports d’activités et financiers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• assister avec assiduité aux assemblées générales de la CDC MY;</li> <li>• s’impliquer dans les différentes activités afin de favoriser le fonctionnement et le développement optimal de la CDC MY;</li> <li>• fournir à la CDC MY les documents requis lui permettant de remplir ses mandats;</li> <li>• acheminer ses rapports d’activités et financiers.</li> </ul>	
<b>Pouvoirs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élire les administrateurs;</li> <li>• Déterminer avec les autres membres la cotisation annuelle;</li> <li>• Nommer le vérificateur des comptes;</li> <li>• Ratifier les changements aux règlements généraux et aux lettres patentes, la dissolution, la fusion ou la vente de biens;</li> <li>• Recevoir les états financiers sur demande;</li> <li>• Consulter les lettres patentes, les règlements généraux, la liste des membres et des administrateurs sur demande.</li> </ul>		
<b>Ce que les membres ne peuvent pas faire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Empêcher les administrateurs d'agir;</li> <li>• Donner des instructions aux administrateurs ou aux employés;</li> <li>• Faire annuler les actes des administrateurs;</li> <li>• Obtenir les procès-verbaux des réunions.</li> </ul>		





## POLITIQUE DES MEMBRES

<b>Procédures d'admission des membres</b>	<p><b>Tout organisme qui désire devenir membre doit satisfaire aux critères d'admissibilité prévus dans les règlements et adresser sa demande au conseil d'administration. Il doit :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• faire sa demande à la direction et faire parvenir une résolution de son conseil d'administration ou collective;</li><li>• signer la formule d'adhésion;</li><li>• adhérer à la Base d'unité de la Corporation et être en accord avec ses statuts et règlements;</li><li>• s'acquitter des frais de cotisation annuels (Le montant de la cotisation est fixé par le conseil d'administration et adopté par l'assemblée générale des membres chaque année);</li><li>• être admissible à un taux réduit est possible suite à une demande formelle au CA dans les conditions suivantes: analyse des états financiers jugé insuffisants, ne détenir aucune subvention récurrente, être en démarrage ou vivre une situation de difficulté temporaire.</li></ul>
---	--

\* tableau inspiré du document de la CDC de la Haute-Yamaska



## POLITIQUE DES MEMBRES

### Avantages d'être membre

<b>Avantage</b>	<b>Membre</b>	<b>Non membre</b>
Faire partie d'un réseau communautaire fort et uni - Avoir accès à des projets communs; - Être visible auprès des bailleurs de fonds potentiels et des partenaires; - Favoriser la création de liens pertinents et l'entraide communautaire; - Favoriser les mobilisations permettant des réussites et les gains; - Être à l'affut de toutes les informations pertinentes; - Etc...	Oui	Non
Représentation auprès des diverses instances (fédéral, provincial, villes, municipalités, CRE, CSSS...)	Oui	Sur Invitation N'ont pas la chance de participer aux débats et discussions sur les enjeux du communautaire
Recevoir de l'information privilégiée sur les programmes financiers, autres subventions et changements gouvernementaux	Oui	Non
Recevoir directement dans sa boîte de courriel le journal mensuel avec toutes les activités, services et programmes dans le milieu communautaire	Oui	Non
Recevoir le TOPO de la CDC de Marguerite-D'Youville contenant des informations privilégiées	Oui	Non
Publier ses activités et services dans le bulletin de liaison	Oui	5 \$ pour chaque annonce
Accès assurances collectives	Oui	Non
Avoir accès aux Diners communautaires	Oui- gratuit ou coût modéré	Oui- coût régulier
Avoir accès aux formations	Oui- gratuit ou coût modéré	Oui- coût régulier
Visibilité site Internet de la CDC de Marguerite-D'Youville	Oui- description détaillée	Oui- description concise
Accompagnement personnalisé	Oui- gratuit	Oui- coût associé
Accès à des documents de référence	Oui	Oui



# POLITIQUE DES MEMBRES

## Représentations de la CDC de Marguerite-D'Youville

### **Locale**

Table de développement social pour le territoire de Marguerite-D'Youville  
Assemblée des partenaires Centre de santé et de services sociaux (CSSS) Pierre-Boucher  
Tables des Villes et des municipalités  
Tables sectorielles (petite enfance, jeunesse, sécurité alimentaire...)  
Centre local de développement (CLD) Marguerite D'Youville  
Le logement  
Le transport

### **Régionale**

Conférence régionale des élus (CRÉ) Montérégie Est  
TROC-Montérégie (à titre d'observateur)  
Inter CDC  
CSMO ESAC  
Centraide du Grand Montréal

### **Nationale**

Table nationale des Corporations de développement communautaire TNDC

### **En exploration**

Table régionale des organismes communautaires de la Montérégie  
Table Itinérance Rive-Sud  
Revitalisation Urbaine Intégrée  
Le logement social  
Le transport  
La lutte à la pauvreté